













Bulletin mensuel des observations des expulsions menées par Human Rights Observers, projet soutenu par l'Auberge des Migrants, dans le Calais, Pas-de-Calais - mai 2022

Depuis 2017, le projet HRO a pour mission d'observer et de documenter quotidiennement les vio-lences d'Etat perpétrées à l'encontre des personnes en situation d'exil à la frontière franco-britannique *.

Chiffres concernant les expulsions quotidiennes des lieux de vie informels :

	Au moins 165 expulsions de lieux de vie informels		Au moins 4 expulsions de grande échelle en présence de bus pour des "mises à l'abri" inadaptées aux situations des personnes
	Au moins 13 arrestations lors des expulsions		Au moins 47 mineur.es isolé.es étranger.ères rencontré.es**
	Au moins 322 tentes et bâches volées		Au moins 172 couvertures et sacs de couchage saisis
	Au moins 37 sacs volés avec des affaires personnelles à l'intérieur dont 2 sacs à dos		Au moins 7 matelas volés
	Du bois de chauffage volé au moins 31 fois		Au moins 12 chaises et une table volées

Dans le cadre de la politique de « lutte contre les points de fixation », ces opérations de harcèlement consistent à forcer les personnes exilées à déplacer leurs tentes de quelques mètres (de 2 à 500 mètres) quotidiennement entre 8h et 19h, mais également à saisir ou détruire des biens de première nécessité et/ ou affaires personnelles. Ces opérations sont accompagnées de contrôles d'identité souvent abusifs (Cour de cassation, 25 avril 1985, n° de pourvoi 84-92916) et donnent lieu à des arrestations puis placement en rétention administrative alors illégaux.

Les 6 mai et 13 mai, HRO a observé des opérations d'expulsions à grande échelle, pendant lesquelles les habitant.es se sont vu.es proposer des solutions d'hébergement inadaptées à leurs situations et leurs volontés, les centres étant trop éloignés de la frontière ou dans de mauvaises conditions. Durant ces opérations toutes les affaires personnelles sont volées y compris pour les personnes qui font le choix de rester dans le Calais.

Le 6 mai au moins 21 tentes, 3 bâches, 2 sacs de couchage, 3 sacs, 1 matelas, 3 chaises, 1 table, 15 pièces de bois de chauffe, 1 poussette, 1 grille de barbecue, 1 poêle, 2 casseroles, des verres et des tasses ont été volés. Le même jour, 6 cabinets de toilettes ont été retirés et n'ont toujours pas été réinstallés alors que les personnes sont revenues sur le lieu de vie. Depuis cette date, l'association mandatée par l'Etat pour fournir les repas ne passent plus sur le lieu de vie non plus***.

Le 13 mai trois grosses opérations d'expulsion ont eu lieu en même temps durant lesquelles au moins 103 tentes ont été volées, 89 couvertures, 20 bâches, 27 sacs de couchage, 3 vélos, 9 sacs, 5 matelas, 9 chaises, des vêtements, 16 pièces de bois de chauffe, 50 conserves d'aliments, 4 boîtes de nourriture, 2 pièces de métal qui servent à la construction d'abris, 1 oreiller.

Durant les expulsions quasi-quotidiennes à moindre échelle, des vols sont également effectués. HRO a reçu plusieurs témoignages de personnes qui affirment ne pas avoir été mises au courant du système de récupération des affaires. Aussi, le 25 mai, les observateur.ices de HRO ont constaté que des tentes déchirées manifestement posées près des poubelles par des personnes exilées n'ont pas été récupérées par les agents de nettoyage de la société APC tandis que durant le reste de l'opération d'expulsions 15 tentes utilisées avaient été volées****.



Durant les opérations d'expulsions, les membres de HRO ont été témoin d'intimidations violentes envers les personnes exilées. En assumant pleinement le caractère non-exhaustif, nous avons documenté entre autres les faits qui suivent.

Lors de toutes les opérations, HRO a noté le surarmement des forces de l'ordre qui sont très souvent armées de LBD, de bombes lacrymogènes, de tonfas, de boucliers, de casques... Cet armement est intimidant et disproportionné quant à l'opération qui est en cours.

Le 11 mai, la commandante a demandé à couper la musique sur un lieu de vie en ajoutant le commentaire "En plus, c'est pas local". Le 13 mai, un CRS pousse une personne exilée et un van de CRS accélère derrière un.e habitant.e d'un terrain qui est obligé.e de courir pour lui échapper. Le même jour, une personne n'est pas autorisée à récupérer sa nourriture alors qu'elle suit une diète spéciale. Régulièrement, les forces de l'ordre réveillent les personnes en secouant les tentes (ces faits ont notamment été observés les 23 et 27 mai). Elles sont aussi souvent contraintes de traverser des fossés avec leurs affaires sur le dos.

Enfin, HRO a constaté à au moins 22 occasions que les forces de l'ordre se sont exprimées par des gestes ou dans un anglais approximatif alors même que les personnes expulsées de leur lieu de vie ne comprennent pas toutes l'anglais, car ils n'avaient pas recours au travail des traducteurs.

Harcèlement des observateur.ice.s lors des expulsions :



Au moins 47 tentatives d'intimidation et/ou d'entraves à l'observation

Les entraves à l'observation sont nombreuses. Sans compter les périmètres arbitrairement déployés pour empêcher l'observation des opérations par les membres de HRO, 47 tentatives d'intimidation et/ou d'entraves ont été enregistrées. Parmi celles-ci, les membres ont été filmés à leur insu au moins 21 fois dont 6 fois avec des téléphones personnels et se sont vu contrôler leur identité à 4 reprises.

* Nos données se basent sur nos observations et ne sont donc pas exhaustives.

** Nombre de MIE auto-déclaré.es rencontré.es par l'association ECPAT (non mandatée par le département) au mois de mai alors qu'elles étaient en situation de rue. Ce nombre est une sous-représentation du nombre d'enfants en situation de rue car les actions d'aller-vers ne se produisent pas quotidiennement sur tous les lieux de vie par ces acteurs; certains enfants ne communiquent pas avec les associatifs; d'autres accèdent directement à la mise à l'abri via l'association mandatée et ne sont donc pas intégrés à ce chiffre. Un constat demeure: les opérations de démantèlement répétées sont sources de fragilisation accrue voire de disparition de ces enfants, filles et garçons, et donc de risques majorés de traite et d'exploitation.

*** Selon les constats du collectif non mandaté par l'Etat Calais Food Collective qui tentent de subvenir aux besoins en eau et en nourriture sèche quand l'Etat est absent.

**** Lors de chaque opération d'expulsions, les affaires personnelles des personnes en situation d'exil sont saisies par les agents de la société privée APC, mandatée par l'Etat, sous la supervision des forces de l'ordre.

Preuves partagées sur nos réseaux sociaux (instagram @Humanrightsobs, twitter @HumanRightsObs)